

Communiqué

Examen à titre transitoire pour l'obtention du titre d'Expert-comptable

Session du 08 novembre 2025

Frais de participation à l'examen

Conformément aux dispositions des articles 4 et 6 de la convention signée entre l'université d'Alger 3 et le Conseil National de la Comptabilité, après acceptation de son dossier de candidature par le CNC, le candidat à l'examen à titre transitoire pour l'obtention du titre d'Expert-comptable, **Session du 08 novembre 2025**, est tenu de s'acquitter des droits de participation de **30.000,00 DA**, représentant les frais destinés à couvrir les prestations fournies par l'université Alger 3, par virement au **nouveau Compte CCP suivant** :

- **N° compte CCP : 32 24 95 clé 46.**
- **Au nom de** : l'agent comptable de l'université Alger 3, Dely Brahim.

